



## PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 14 décembre 2021

#### RECONNAISSANCE EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

La préfecture de la Vienne informe les habitants du département qu'un arrêté interministériel en date du 22 novembre 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été **publié au journal officiel du 14 décembre 2021**.

La commune de Cissé a fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène **inondations par ruissellement et coulées de boue**, pour la période du 16 au 17 juin 2021.

Il est rappelé qu'à compter de la date de publication au journal officiel, les sinistrés disposent d'un délai maximum de **10 jours** pour présenter ou confirmer leur demande d'indemnisation auprès de leur compagnie d'assurances.

**Contact presse  
Cabinet de la préfète  
Bureau de la communication  
interministérielle**

Mél [anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr](mailto:anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr)

7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers

